

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Les visages de la réussite

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les enjeux liés à l'intégration en emploi des jeunes personnes handicapées marquent la dernière séance du conseil d'administration

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Mise en ligne du Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches – année d'imposition 2020
- Dévoilement des lauréates et lauréats de la septième édition du Prix À part entière
- Programme de soutien aux organismes de promotion, édition 2021-2022 : nouvelle date limite pour soumettre une demande
- Nouvelle collection statistique : un premier volume disponible!
- Nouveau dépliant pour les familles d'un enfant handicapé

ACTUALITÉS

- Souvenirs recherchés – Semaine québécoise des personnes handicapées
- L'Office contribue au Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les visages de la réussite



Monsieur Daniel Jean

Dans notre réalité quotidienne, la conception de la réussite est trop souvent calquée sur le modèle sportif. La réussite des uns implique nécessairement la défaite des autres. Cette vision des choses, bien que justifiable dans certains domaines, est trop souvent réductrice.

Sur le plan social, la réussite ne peut pas se résumer qu'à cette simple conception. En effet, l'empathie, la solidarité et l'engagement sont des valeurs qui permettent, elles aussi, d'accéder à la réussite. Les personnes et les organisations qui œuvrent tous les jours afin de rendre notre société plus juste, plus équitable et plus inclusive, rencontrent elles aussi le succès. Ces dernières parviennent à briser l'isolement social, elles agissent contre la pauvreté et l'exclusion, elles luttent contre les préjugés et la discrimination.

Dans ce numéro d'Express-0, vous aurez donc l'occasion, si vous n'avez pu assister à la diffusion de la cérémonie, de connaître l'identité des différents lauréats et lauréates du Prix À part entière, édition 2020. Allez découvrir leurs histoires et leurs actions : vous verrez qu'elles sont une source d'inspiration pour tous.

Prenez également connaissance des différents articles contenus dans ce numéro d'Express-0. Ils vous informent sur diverses activités de l'Office et sur d'autres initiatives gouvernementales qui touchent à la participation sociale des personnes handicapées :

- lancement du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025, pour lequel l'Office sera responsable d'une mesure et sera collaborateur de deux autres;

- mise en ligne du guide des mesures fiscales pour l'année d'imposition 2020;
- diffusion d'un nouveau dépliant pour les familles d'un enfant handicapé, qui regroupe les principaux programmes, mesures et services gouvernementaux s'adressant à elles;
- mise en ligne du rapport sur l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 portant sur la prévalence et les caractéristiques de l'incapacité;
- retour sur la dernière rencontre du conseil d'administration de l'Office.

ÉCHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les enjeux liés à l'intégration en emploi des jeunes personnes handicapées marquent la dernière séance du conseil d'administration

La 213^e séance du conseil d'administration (C. A.) de l'Office des personnes handicapées du Québec s'est déroulée entièrement en mode virtuel le 29 janvier dernier en raison de la pandémie.

Il s'agissait de la première séance du C. A. depuis le dépôt du Plan stratégique 2020-2024 de l'Office à l'Assemblée nationale, le 10 décembre 2020. Le directeur général de l'Office, monsieur Daniel Jean, en a profité pour présenter les principaux travaux qui devront être réalisés pour atteindre les cibles de 2020-2021 du Plan stratégique. Monsieur Jean y a indiqué, entre autres, les actions entreprises par l'Office en collaboration avec les partenaires concernés pour améliorer les démarches d'accès aux programmes et mesures pour les personnes handicapées et leur famille.



Puis, un des moments phares de cette séance a été la présentation de monsieur Paul Lanoie, commissaire au développement durable. En effet, monsieur Lanoie a fait part aux membres du C. A. des principaux constats de son audit de performance sur l'intégration et le maintien en emploi des jeunes personnes handicapées qu'il a rendu public en novembre 2020. Il soutient dans les conclusions de son rapport que la réussite de la transition entre l'école et le marché du travail repose sur des services bien définis, cohérents entre eux, évalués et révisés lorsque c'est nécessaire.

En vue de répondre aux constats formulés dans ce rapport, neuf recommandations sont adressées aux ministères concernés, dont trois à l'Office.

Par la suite, les membres du C. A. ont approuvé le mémoire de l'Office concernant le projet de loi n^o 59, ayant pour objectif de moderniser le régime de santé et de sécurité du travail en matière de prévention et de réparation des lésions professionnelles. Les principaux enjeux soulevés par ce projet de loi ont été présentés aux membres du C. A. ainsi que les recommandations de l'Office, lesquelles ont fait l'objet d'un article dans le cyberbulletin de janvier dernier.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Mise en ligne du Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches – année d'imposition 2020

Nous venons de mettre en ligne la 11^e édition du *Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches*. Présenté sous forme de fiches, ce guide met notamment de l'avant les nouveautés applicables pour l'année d'imposition 2020. Il est divisé en deux parties et permet ainsi de mieux connaître les mesures fiscales provinciales d'un côté et les mesures fiscales fédérales, de l'autre. Chacune des fiches présente une mesure spécifique, ses critères d'admissibilité ainsi que la façon dont les personnes admissibles peuvent en bénéficier.

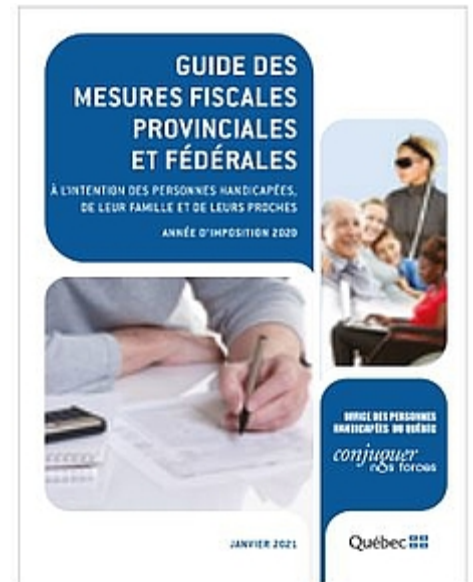
Le *Guide* contient ainsi de l'information utile et pertinente pour toute organisation ou personne concernée par la production d'une déclaration de revenus. Il regroupe :

- les crédits d'impôt non remboursables;
- les crédits d'impôt remboursables;
- les déductions fiscales;
- les exemptions et remboursements de taxes;
- les autres mesures particulières pouvant s'appliquer.

Nouveautés pour l'année d'imposition 2020 (mesures fiscales provinciales)

Crédit d'impôt pour personne aidante

Le crédit d'impôt pour aidant naturel est remplacé par le crédit d'impôt pour personne aidante. Ce dernier comporte deux volets. Le premier concerne toute personne aidante prenant soin d'une personne de 18 ans ou plus qui est atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et qui a besoin d'assistance pour accomplir une activité courante de la vie quotidienne. Le second volet, quant à lui, concerne toute personne aidante qui soutient une personne proche âgée de 70 ans ou plus et qui cohabite avec elle.



Crédit d'impôt pour relève bénévole et crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel

En raison de l'instauration du crédit d'impôt pour personne aidante, le crédit d'impôt pour relève bénévole et le crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel seront abolis à compter du 1er janvier 2021. Toutefois, ces deux crédits d'impôt demeurent maintenus intégralement pour l'année d'imposition 2020.

De plus, à compter de 2020, les frais que vous avez payés pour obtenir des services spécialisés de relève peuvent, à certaines conditions, vous donner droit à un montant additionnel dans le cadre de l'application du crédit d'impôt pour personne aidante sans que ce montant soit réduit en fonction de votre revenu familial.

Toutefois, si vous demandez le crédit d'impôt pour personne aidante à l'égard d'une personne aidée admissible, vous ne pouvez pas demander, relativement à cette personne, le crédit d'impôt pour relève bénévole ni le crédit d'impôt pour répit à un aidant naturel.

Remerciements

La mise à jour de ce guide a été rendue possible grâce à la précieuse collaboration de Revenu Québec, Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada. L'Office tient à remercier ces partenaires qui contribuent ainsi, de façon significative, à faciliter l'accès à l'information pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches.

Dévoilement des lauréates et lauréats de la septième édition du Prix À part entière



L'Office des personnes handicapées du Québec a procédé à la remise du Prix À part entière, le 23 février 2021, lors d'une cérémonie virtuelle animée par madame Ève-Marie Lortie. Il s'agissait de la septième édition du Prix, pour laquelle monsieur Stéphane Laporte était le porte-parole pour une cinquième édition consécutive. Près de 550 personnes ont assisté à l'évènement!

Lors de la cérémonie, les lauréates et lauréats ont été dévoilés par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant ainsi que par monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, partenaire officiel de la présente édition du Prix.

Cette année, des bourses représentant un total de 45 000 \$ ont été octroyées. En plus des lauréates et lauréats de chacune des catégories, les membres du jury ont décerné deux mentions coups de cœur parmi les finalistes. Celles-ci ont reçu chacune une bourse de 5 000 \$. Toutes les lauréates, tous les lauréats ainsi que les « coups de cœur du jury » ont également reçu un trophée de bronze produit par la Fonderie d'Art d'Inverness.

Voici les lauréates et lauréats du Prix À part entière 2020

Catégorie Individus :

- Monique Lefebvre (Montréal)

Catégorie Organismes à but non lucratif :

- Association des personnes handicapées de Bellechasse (Chaudière-Appalaches)

Catégorie Municipalités, MRC et autres communautés :

- Ville de Beloeil (Montérégie)

Catégorie Établissements d'enseignement soutenant la réussite éducative :

- Centre d'éducation des adultes de l'Estuaire (Côte-Nord)

Catégorie Entreprises soutenant l'intégration et le maintien en emploi de personnes handicapées :

- Auticonsult (Montréal)

Coups de cœur du jury :

- Physio-Verdun (Montréal)
- Maï(g)wenn et les Orteils (Montréal)

Nous remercions toutes les personnes et les organisations qui ont déposé une candidature dans le cadre du Prix À part entière 2020. Vos gestes contribuent chaque jour à faire du Québec, une société plus inclusive!

Si vous n'avez pas eu la chance d'assister à la cérémonie virtuelle du Prix en direct, vous pouvez la visionner en différé sur le site Web de l'Office. Pour en connaître davantage sur les lauréates et lauréats, vous pouvez également visiter la section qui leur est dédiée et visionner leur vidéo de présentation.

Programme de soutien aux organismes de promotion, édition 2021-2022 : nouvelle date limite pour soumettre une demande

Nous vous informons que la date limite pour soumettre une demande dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de promotion, édition 2021-2022, a été fixée au 30 septembre 2021. Les



modalités d'accès au Programme seront annoncées ultérieurement.

Rappelons que les projets reçus dans le contexte de ce programme doivent être en lien avec les défis et les priorités d'intervention de la politique À part entière.

Pour en savoir plus sur le Programme, les organismes peuvent consulter la foire aux questions sur le Programme de soutien aux organismes de promotion.

Nouvelle collection statistique : un premier volume disponible!

Nous avons récemment publié un premier volume de notre collection statistique *Les personnes avec incapacité au Québec à partir des données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017*.

Ce volume porte sur la prévalence et les principales caractéristiques de l'incapacité chez la population québécoise de 15 ans et plus vivant en ménage privé.

Parmi les faits saillants, il en ressort particulièrement que :

- en 2017, environ 1 053 350 Québécoises et Québécois ont une incapacité, soit 16,1 % de la population de 15 ans et plus;
- les incapacités liées à la douleur, à la flexibilité et à la mobilité sont les plus courantes en 2017 parmi la population âgée de 15 ans et plus;
- près de six personnes avec incapacité sur dix ont une incapacité évolutive, c'est-à-dire, pouvant se détériorer, s'améliorer ou varier au fil du temps.



Pour en savoir plus, il est possible de consulter ce premier volume sur notre site Web.

Nouvelle collection statistique

La publication de ce premier volume fait partie d'une nouvelle collection statistique produite par l'Office.

Cette collection vise à rendre accessibles au public les plus récentes données statistiques sur la population québécoise âgée de 15 ans et plus avec incapacité, à partir des données de l'ECI de 2017. Au total, neuf volumes seront produits.

En attendant la publication de l'ensemble des volumes de cette collection, il est aussi possible de consulter notre infographie *Coup d'œil sur la prévalence de l'incapacité*.

Nouveau dépliant pour les familles d'un enfant handicapé

L'Office est heureux de vous présenter son nouveau dépliant pour les familles d'un enfant handicapé.

Ce dépliant regroupe les principaux programmes, mesures et services du gouvernement du Québec dont peuvent bénéficier les familles d'un enfant handicapé d'âge préscolaire.

PROGRAMMES, MESURES ET SERVICES

POUR LES FAMILLES
D'UN ENFANT
HANDICAPÉ

Votre
gouvernement

Québec



Il vise à bien informer les parents de l'aide disponible à la suite de l'annonce du diagnostic de leur enfant.

Nous vous invitons à télécharger la version électronique de ce dépliant, disponible en version imprimable (PDF) et en version accessible (RTF).

Vous pouvez également commander gratuitement la version papier de ce dépliant en nous écrivant à publication@ophq.gouv.qc.ca.

ACTUALITÉS

Souvenirs recherchés – Semaine québécoise des personnes handicapées

Vous avez participé aux toutes premières éditions de la Semaine québécoise des personnes handicapées et vous avez des souvenirs à partager? Vous avez vécu des moments mémorables en organisant des activités pour souligner la Semaine au cours des dernières années? Vous possédez des images, des archives de vos activités réalisées au cours des dernières éditions de la Semaine?

Nous aimerions partager vos histoires dans le cadre de la 25e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Écrivez-nous à sqph@ophq.gouv.qc.ca!



L'Office contribue au Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025

Le ministre de la Famille, monsieur Mathieu Lacombe, a rendu public, le 23 février dernier, le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025. Le Plan, qui inclut un investissement de 29,6 millions de dollars, s'intitule *S'engager collectivement pour une société sans intimidation*. Il propose la vision d'un Québec dans lequel l'intimidation n'est pas acceptée et où les comportements bienveillants sont valorisés.



Le Plan compte quatre grands objectifs :

- sensibiliser la population et promouvoir des comportements positifs pour prévenir et contrer l'intimidation;
- intervenir auprès des personnes victimes, témoins ou auteurs d'actes d'intimidation;
- soutenir l'action et l'innovation dans les différents milieux;
- améliorer les connaissances et favoriser le transfert de pratiques novatrices.

Rappelons qu'en 2019 et en 2020, le gouvernement a tenu de vastes consultations régionales et nationales sur l'intimidation. De nombreuses voix se sont alors fait entendre, dont celles de dix organismes qui représentent les personnes handicapées. Ces consultations étaient préalables à l'élaboration du Plan d'action.

Rappelons également que, parmi les personnes handicapées de 15 à 64 ans fréquentant un établissement scolaire, 33,7 % de femmes et 39,1 % d'hommes perçoivent être victimes d'intimidation [Enquête canadienne sur l'incapacité [ECI], 2017].

Mesures auxquelles participe l'Office dans le Plan d'action

En tout, 26 mesures seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs précédemment énoncés. L'Office jouera un rôle dans la réalisation de trois d'entre elles.

L'une des mesures, sous la responsabilité de l'Office, consistera à produire et à rendre disponibles des outils visant à sensibiliser la population à la réalité des personnes handicapées et à l'intimidation dont elles peuvent être victimes.

L'Office collaborera également à la réalisation d'un plan de communication gouvernemental annuel ayant pour but de sensibiliser différents publics aux phénomènes de l'intimidation et de la cyberintimidation. De plus, l'Office participera à l'actualisation de la trousse média sur l'intimidation, mise en ligne en 2019 par l'Institut national de santé publique du Québec. La trousse tiendra ainsi compte des données les plus à jour, en particulier pour les personnes handicapées.

Définition de l'intimidation

La Loi sur l'instruction publique définit l'intimidation comme : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser ».

Contributions de l'Office au Plan d'action

- Produire et rendre disponibles des outils de sensibilisation à l'intimidation dont peuvent être victimes les personnes handicapées;
- Participer à la réalisation d'un plan de communication gouvernemental annuel pour sensibiliser différentes clientèles à l'intimidation, dont la cause peut être une incapacité;
- Contribuer, en ce qui concerne les personnes handicapées, à actualiser la trousse média sur l'intimidation de l'Institut national de santé publique du Québec.

